



Six mois de loyers impayés par locataire de villa

Par **chenapan**, le **07/02/2011** à **13:48**

Bonjour,

Ma locataire ne paie plus son loyer depuis 6mois(fin Août2010) , date à laquelle elle a reçu une lettre de congé de bail pour mars 2011.Nous sommes allés en conciliation, sans résultats;

Ma question;Quels sont les moyens d'actions pour :

Qu'elle me paie?

Y-a-t-il une possibilité de reconnaissance de dette signée conjointement ou avec l'aide d'un Huissier ou d'un conciliateur

merci de me répondre

Cordialement

AC

Par **fabienne034**, le **07/02/2011** à **14:52**

le conciliateur c'est l'ADIL

il faut faire un commandement de payer ce qui doit être fait puis bloquer ses salaires ou comptes bancaires

elle ne peut plus pour avoir assez d'argent pour trouver autre chose et payer les frais puisqu'elle doit partir ce qui est déjà pas mal qu'elle accepte de partir

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

Par **chenapan**, le **07/02/2011** à **18:41**

Bonsoir Fabienne,

Merci pour votre réponse

Le problème est;

Elle travaille qqIs mois , se met au chômage et vit avec des aides.....se déclare en surendettement ,et depuis le mois d'Août son copain est parti (sans adresse)après lui avoir fait un enfant (43ans), ce qui ne l'a pas "poussée"à chercher un logement à porté de sa bourse.....une villa de 100m2 et 500m2 de jardin ...gratuit quelle aubaine!!!!!!dette 3300euros... en moindre mal car on perçoit l'AL...Plaie d 'argent n'est pas mortelle

On s'étonne après que les propriétaires fassent une sélection.....

Actuellement, certains locataires pensent avoir que des droits mais ne pensent pas avoir aussi des devoirs.....curieux....

Il faut reconnaitre, aussi, qu'il y a des locataires "normaux"

Cordialement

AC